

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE



RAPPORT N° 151008-07-FIN

BUDGET ANNEXE RESTAURATION SCOLAIRE 2015 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. SOUMET précise que le Budget annexe de la Restauration scolaire doit être réajusté à la hausse du fait de l'augmentation des effectifs et donc du nombre des repas produits. Cette hausse se traduit par des charges de fonctionnement plus importantes (eau, fluides, denrées alimentaires).

FONCTIONNEMENT

Dépenses

60611 Eau-assainissement

220.00

60612 Energie - Electricité	800.00
60623 Alimentation	4 000.00
61558 Autres biens immobiliers	3 500.00
6811 Immobilisations	- 1 078.00

Recettes

775 Produits de cession immobilière	1 642.00
7475 Groupements de collectivités	5 800.00

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** les virements de crédits correspondants
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures



Affiché le 19.10.2015

Le Président

Daniel LACRAMPE

